

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS¹
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

Non audité

	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses
Maire-Rémunération Annuelle-2019	34 590	17 295
Par Conseiller-Rémunération Annuelle2019	11 530	5 765
Maire-Par séance spéciale-2019	264	132
Conseiller-Par séance spéciale-2019	82	410
Par Représentant MRC-Annuel2019	7 859	3 929
Par Représentant Régie Eau-Annuel 2019	792	396

Note

Il faut prendre en note que l'allocation de dépenses arrête d'être versée pour un élu lorsque le maximum est atteint. Pour 2019, le maximum était de 16 767 \$.

1. Comprend la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal (ex.: MRC, régie, organisme public de transport).